



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021**

L'an deux-mil-vingt-et-un et le dix avril, à 09 heures 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le deux avril de l'an deux-mil-vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle Jean-Moulin, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents au Conseil Municipal	Qui ont pris part à la délibération
29	26	28

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire, Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Madame Julie CROIN, Monsieur David COULOMB (jusqu'à 10 heures), Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjoint au Maire, Madame Marie-Christine DUBUISSON, Monsieur José GARAY, Madame Frédérique JEFFERYS, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Ludovic LAGARDE, Madame Johanna VIMEUX, Monsieur Denis MORON, Monsieur Brahim ABDENNOURI, Monsieur Francis GARNIER, Madame Géraldine MARTINETTI, Madame Anne-Marie VALAT, Monsieur Régis GERAUD, Monsieur Maamar MAMECHE et Monsieur Frédéric CORVIOLE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Christophe DESCARREGA, ayant donné procuration à Monsieur Geoffrey SOMMER.

Monsieur Ali BENFATAH, ayant donné procuration à Madame Sylvie FERRANDIS.

Monsieur David COULOMB, ayant donné procuration à Madame Anne-Sophie DIAZ lorsqu'il a quitté la séance à 10 heures.

Madame Aurore WALDURA, ayant donné procuration à Monsieur Francis GARNIER.

OBJET : FINANCES – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

M. Joël INGUIMBERT, 3^{ème} Adjoint au Maire délégué aux Finances, au Développement économique et à la Démocratie participative, rapporteur, propose à l'assemblée d'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe de l'Assainissement.

Vu l'article L.1612-12 du CGCT ;
Vu l'instruction comptable M49 ;

Ce compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice concerné, et enfin il est soumis par l'ordonnateur pour approbation à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

M. Inguibert, rapporteur, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020 demande à l'assemblée d'approuver les résultats d'exécution du compte administratif du budget annexe de l'assainissement :

Compte Administratif 2020 Budget ASSAINISSEMENT						
Présentation synthétique en euros						
Libellés	Section fonctionnement		Section Investissement		Total des sections	
	Dépenses nettes / Déficit	Recettes nettes / Excédent	Dépenses nettes / Déficit	Recettes nettes / Excédent	Dépenses nettes / Déficit	Recettes nettes / Excédent
Reports de l'exercice 2019		514 159,34	52 758,38		52 758,38	514 159,34
Résultats budgétaires de l'exercice 2020	152 405,25	205 062,95	263 488,25	200 164,20	415 893,50	405 227,15
Total	152 405,25	719 222,29	316 246,63	200 164,20	468 651,88	919 386,49
Résultats cumulés	566 817,04		-116 082,43		450 734,61	
RAR reportés au Budget Primitif 2021			186 613,89	0,00	186 613,89	0,00
Solde RAR	0,00		-186 613,89		-186 613,89	
Résultats définitifs	566 817,04		-302 696,32		264 120,72	

Pour rappel, les résultats cumulés sans les RAR sont bien concordants avec ceux du compte de gestion. Les Restes à Réaliser apparaissent uniquement sur le compte administratif, et non pas sur le compte de gestion.

➤ **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :**

(Abstentions de M. Francis GARNIER, Mme Géraldine MARTINETTI, Mme Anne-Marie VALAT, M. Régis GERAUD, M. Maamar MAMECHE, Mme Aurore WALDURA)

APPROUVE l'exposé du rapporteur ;

APPROUVE les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement tels que détaillés dans le compte présenté ci-joint en annexe à la présente délibération ;

AUTORISE le Maire, ou à défaut d'Adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatif à ce dossier.

Ainsi Délibéré à MARSILLARGUES, les jours, mois et an que dessus.
Au Registre suivent les Signatures
Pour ampliation conforme, MARSILLARGUES, le 12 avril 2021.

m



2

Le Maire,

Patrice SPEZIALE

Délibération rendue exécutoire par transmission au Préfet le (date du visa de la préfecture) et affichage le jour susdit.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.